

LE VIRAGE QUÉBÉCOIS VERS UNE ÉCONOMIE VERTE : RÉSULTAT D'UN PLAN D'ACTION INFRA-ÉTATIQUE AMBITIEUX, UN EXEMPLE À SUIVRE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Québec à Montréal, à Québec et dans le Nord québécois

14 au 20 septembre 2015

A l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, une délégation du groupe interparlementaire France - Québec conduite par son président, M. Jean-Claude Carle, et composée de M. André Gattolin, Mme Maryvonne Blondin et M. Alain Chatillon, vice-présidents, et de M. Eric Doligé, membre du groupe, s'est rendue à Montréal, à Québec et dans le Nord québécois du 14 au 20 septembre 2015.

Parmi les thèmes retenus, **le développement nordique** et la stratégie du Québec sur **la lutte contre les changements climatiques** ont été au cœur des entretiens.



La délégation avec le Premier ministre M. Ph. Couillard

Outre les échanges à l'Assemblée nationale du Québec avec les députés, les sénateurs se sont entretenus avec M. Philippe Couillard, Premier ministre, M. David Heurtel, ministre de l'Environnement, M. Pierre Arcand, ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie, en charge du Plan Nord, Mme Christine Saint-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et M. Robert Sauvé, Directeur de la Société du Plan Nord. Elle a par ailleurs entendu plusieurs experts sur les changements climatiques et est allée à la rencontre des communautés autochtones du Nord québécois pour appréhender leur vision du développement durable de leur territoire.

La délégation a été également reçue par le maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui a présenté les actions environnementales concrètes qu'il a mises en œuvre dans sa ville.

I. Lutte contre les changements climatiques : un plan d'action ambitieux et financé pour 2020

Dans la perspective de la Conférence sur le Climat de Paris, les députés québécois et les sénateurs français ont échangé sur les politiques de lutte contre les changements climatiques.

En préambule, M. André Gattolin a rappelé les principaux objectifs de cette Conférence des parties (COP21) :

- la mise au point de **l'agenda des solutions**, sur la base des engagements de tous les acteurs (gouvernements, ONG, entreprises, collectivités locales, ...), pour s'inscrire dans une stratégie de limitation du réchauffement climatique à 2° C d'ici la fin du siècle ;
- **l'abondement du Fonds vert** à hauteur de 100 milliards d'euros d'ici à 2020, pour financer la transition vers des économies nationales plus sobres en carbone.

Il a souligné l'implication forte du Sénat, en particulier au travers des travaux de la commission en charge du développement durable, du groupe de travail dédié à la COP21, de la commission des Affaires étrangères, qui a réalisé un rapport sur les conséquences géopolitiques du changement climatique, mais aussi des groupes d'amitié au travers de leurs relations avec les parlements du monde entier.

Enfin, cette Conférence doit rassembler les acteurs territoriaux, valorisant ainsi leur contribution essentielle dans la mise en œuvre des solutions.

A – Impacts du réchauffement climatique au Québec : des coûts humains, écologiques et économiques élevés

En 2009, les émissions totales de gaz à effets de serre (GES) au Québec s'élevaient à près de 82 millions de tonnes (Mt) équivalents CO₂, soit 10,4 tonnes par habitant, le plus faible ratio de toutes les provinces canadiennes.

Toutefois, bien que le Québec bénéficie d'abondantes ressources hydro-électriques, il demeure encore très dépendant du pétrole, en particulier dans le domaine des transports et de l'agriculture.

En effet, environ 70 % des émissions de GES proviennent de la production et de la consommation d'énergies fossiles, les 30 % restants résultant principalement des procédés industriels, des systèmes de réfrigération, de l'agriculture et des matières résiduelles (déchets organiques, eaux usées).

Émissions de GES au Québec par secteur

Secteur d'activité	Part en %
Transport	43,5
Industrie	28,0
Bâtiment	14,0
Agriculture	7,9
Matières résiduelles	5,8
Électricité	0,8
Total	100,0

MDDEP, 2011, Québec

B – Un plan d'action ambitieux à l'horizon 2020

Précurseur en matière de lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord, le Québec a affiché très tôt des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions de GES, 1990 étant l'année de référence : 8 % de baisse constatée en 2012, pour atteindre 20 % en 2020. À l'horizon 2030, le Gouvernement provincial prévoit **une réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990**, cible ambitieuse pour un Etat dont la production énergétique provient déjà à près de 50 % d'énergies renouvelables.

Pour y parvenir, le plan 2006-2015 a mis en place une stratégie énergétique vertueuse basée sur le développement et l'électrification des transports collectifs et la création du Fonds vert.

Avec 30 priorités, **le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques** (PACC 2020) devrait permettre de réaliser au Québec une réduction des émissions de GES de l'ordre de 6 Mt sur les 11,7 Mt estimées nécessaires pour atteindre la cible que s'est assignée le Québec pour 2020.

Les mesures de ce plan visent principalement à réorienter l'économie québécoise vers les énergies et technologies propres et diminuer la consommation d'énergies fossiles.

Parmi les priorités de ce plan, le programme « Climat municipalités » vise à soutenir financièrement les communes québécoises qui souhaitent réaliser un bilan de leurs émissions de GES et mettre en place un plan d'action pour les réduire (éco-quartiers, drainage urbain, etc.).

À la fin de 2015, le Gouvernement québécois a annoncé des mesures additionnelles en faveur de la lutte contre les changements climatiques qui constituent la phase 2 du PACC 2020.

C - Un financement assuré par le marché carbone

L'une des mesures clés du plan d'action du Québec consiste en la mise en place d'un mécanisme de plafonnement et d'échanges des droits d'émissions de GES, qui s'insère dans **un marché nord-américain du carbone**, qui couvre 85 % des secteurs émetteur. Le Québec collabore avec la Californie dans le cadre du marché de la Western Climate Initiative (WCI).

Le coût associé à la production de carbone dans l'économie doit ainsi inciter à la réduction des émissions, tout en générant des revenus pour financer la mise en place du plan d'action en faveur de la transition vers une économie verte.

Le Premier ministre Philippe Couillard, qui a accueilli la délégation sénatoriale, a d'ailleurs confirmé que le choix du marché permet de limiter les émissions de façon plus certaine qu'une taxe, car il place le fardeau sur les épaules des émetteurs et permet de récolter des fonds pour investir dans la transition vers une économie verte, faisant ainsi de la lutte contre les changements climatiques une opportunité de développement économique.

Depuis sa création, le marché a permis de collecter 750 millions de dollars. À terme, les revenus de la vente des droits d'émissions sont estimés à **3 milliards de dollars**.

D – L'affirmation du leadership québécois en Amérique du Nord et dans la Francophonie

Les perspectives d'extension du marché carbone à d'autres États (Ontario, Colombie britannique) confortent ainsi la position de leader du Québec au Canada et plus largement sur le continent nord-américain.

Le Gouvernement québécois travaille d'ailleurs en partenariat avec le Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable et l'Alliance des États fédérés et des Régions du *Climate Group*, dont le Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, est le co-président.

C'est dans ce contexte que M. Philippe Couillard a pu annoncer le 5 décembre, lors d'une réunion à Paris, **le versement par le Québec de 25,5 millions de dollars aux pays pauvres de la francophonie** pour lutter contre les changements climatiques.

Par cette contribution, le Québec renforce ainsi son leadership et son rôle d'éclairer en matière de lutte contre les changements climatiques.

II – Le Plan Nord : une approche raisonnée du développement économique et durable

La délégation sénatoriale s'est rendue dans le Nord du Québec pour découvrir le potentiel de développement de ce territoire et rencontrer les représentants des communautés autochtones qui y vivent.

A – Le Nord : un territoire à développer et à protéger

Le Plan Nord s'applique à un territoire situé au Nord du 49^{ème} parallèle, qui s'étend sur 1,2 million de km² et compte environ 120 000 habitants, dont un tiers d'autochtones, répartis en quatre nations (Inuits, Cris, Innus et Naspakis).

Présenté en mai 2011 par le gouvernement Charest, le Plan Nord est un ambitieux programme de développement durable du Nord québécois. En 2014, le gouvernement du Premier ministre Philippe Couillard décide de le relancer, parallèlement à la mise en place d'une Stratégie maritime, qui doit permettre notamment d'améliorer le flux de transport de marchandises dans le Nord québécois.



Barrage hydro-électrique Robert Bourassa du Complexe La Grande visité par la délégation

Lors des différents entretiens concernant le Plan Nord, il a été rappelé que **ce territoire avait vocation à être à la fois développé et protégé**. À partir des études relatives à sa caractérisation, 50 % de sa superficie doit être préservée dans son état naturel avec la création d'aires protégées ou de parcs nationaux. L'autre partie du territoire, riche en minerais et en ressources naturelles, doit être exploitée et faire l'objet d'une stratégie de développement industriel sobre en carbone, grâce à l'hydroélectricité. Confiée la Société du Plan Nord présidée par M. Robert Sauvé, la mise en œuvre du Plan requiert un financement d'au moins 50 milliards de dollars.

Les interlocuteurs québécois rencontrés par la délégation se sont montrés intéressés par l'expertise française en particulier dans le domaine des infrastructures, faisant valoir que le développement du Nord québécois offre de formidables opportunités de marché pour les entreprises françaises.

B – Un développement concerté avec les populations autochtones

Lors de sa rencontre avec les représentants élus du nouveau Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, la délégation sénatoriale a pu constater les vertus du dialogue instauré avec les Nations autochtones pour favoriser le développement de la région en concertation avec les populations concernées, grâce à la création d'une gouvernance adaptée aux enjeux et aux défis actuels du territoire.

III. Montréal : un exemple de plan d'actions concrètes en milieu urbain

La délégation sénatoriale a rencontré **M. Denis Coderre, maire de Montréal**, qui a exposé le plan d'action de la ville en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Lors du 4^{ème} Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques qui s'est tenu à Montréal en 2005, la ville s'était engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 1990, à l'horizon 2020, dans le cadre d'un plan (2013-2020). Cet objectif s'inscrit plus largement dans le cadre du « **Plan de développement durable 2010-2015** ».

Ce plan repose sur un réseau de plus de 200 partenaires (entreprises, chambres de commerce, institutions scolaires et de santé, associations,...), qui ont été consultés afin d'intégrer leurs préoccupations et propositions. Cet exercice a permis d'identifier les mesures de réduction des émissions de GES les plus prometteuses.

Lors de l'entretien avec les sénateurs, M. Denis Coderre a souligné l'importance de réduire les émissions de GES provenant notamment des transports et des bâtiments. Il a insisté en particulier sur le plan d'électrification des transports, responsables de plus de 43 % des émissions de GES, et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, rénovation et entretien des équipements, normes de températures des bâtiments plus basses l'hiver et plus hautes l'été, etc.), essentielle dans une ville où les températures sont très froides pendant la période hivernale.

La réduction de la consommation de mazout et son élimination progressive des bâtiments par le soutien à l'utilisation d'énergies renouvelables figurent également parmi les objectifs prioritaires du plan 2013-2020.

A cet égard, il a évoqué **une nouvelle stratégie de traitement des matières résiduelles**. À partir de 2020, les déchets ne seront plus enfouis mais triés et traités par bio-méthanisation. L'énergie créée à partir des gaz émis sera utilisée et permettra de bâtir de nouveaux éco-quartiers. Autre avancée dans ce domaine, l'expérimentation du compostage dans certains quartiers de la ville.



De g. à dr. M. Traversy et J. Boucher, députés québécois ; C. Feuillet, Consule générale de France, D. Coderre, Maire de Montréal, J.C. Carle, E. Doligé et M. Blondin, sénateurs.

Il a également mentionné les mesures de précaution environnementales prises par plusieurs villes du Québec par rapport au passage d'oléoducs. Une commission publique de l'environnement s'est ainsi mise en place à Montréal afin de veiller à la protection de l'eau, de définir un plan de contingence et de gestion des risques. Il s'agit d'établir le tracé en créant des mesures d'imputabilité pour que les entreprises soient responsables en cas de fuites.

Dans le cadre de la **Trame verte et bleue** du Grand Montréal, ont été évoquées la plantation de 300 000 arbres et la mise en place d'une politique de gestion et de protection de l'eau.

Le maire de Montréal ayant été désigné ambassadeur de Metropolis pour le dossier des changements climatiques, Montréal a soumis aux membres un projet de déclaration de l'association, pour la présenter à Paris, dans le cadre de la COP21.

*

Depuis une dizaine d'années, le Québec s'est mobilisé pour faire valoir le rôle essentiel des États fédérés dans la lutte contre les changements climatiques. En affichant des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES avec la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes et audacieuses, le Québec fait figure d'exemple pour les gouvernements infranationaux.

Outre le rôle d'aiguillon que joue le Québec par rapport au Gouvernement fédéral du Canada, le Gouvernement provincial vise une plus large reconnaissance du rôle des acteurs infranationaux dans l'accord international qui doit être signé à Paris. Il s'agit d'envoyer un signal fort avec une large coalition d'acteurs étatiques et non-étatiques prête à agir dans le même sens avec un objectif commun. La lutte contre les changements climatiques représente une opportunité économique dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

Composition de la délégation

				
M. Jean-Claude CARLE Président du groupe <i>Sénateur de la Haute-Savoie (Les Républicains)</i>	Mme Maryvonne BLONDIN Vice-présidente <i>Sénatrice du Finistère (Socialiste et Républicain)</i>	M. André GATTOLIN Vice-président <i>Sénateur des Hauts-de-Seine (Ecolo)</i>	M. Alain CHATILLON Vice-président <i>Sénateur de la Haute-Garonne (Les Républicains)</i>	M. Eric DOLIGE Membre du groupe <i>Sénateur du Loiret (Les Républicains)</i>
Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_602.html				